

La mobilisation du Gouvernement pour l'année 2021

Séminaire gouvernemental de rentrée le mercredi 13 janvier

Les membres du Gouvernement se sont réunis pour cette rentrée 2021 autour du président de la République et du Premier ministre à l'Élysée pour évoquer et échanger sur les priorités des mois à venir. Malgré la persistance de l'épidémie, cette réunion de rentrée doit permettre de présenter un calendrier et des perspectives hors problématiques sanitaires. L'évènement a également été l'occasion de présenter un outil d'évaluation des politiques publiques et réformes conduites par la majorité : le baromètre de l'action publique.

Le séminaire gouvernemental : les axes prioritaires du Gouvernement pour 2021

Le porte-parole du Gouvernement, Gabriel ATTAL, est revenu sur les quatre actions prioritaires fixées par le président de la République à l'occasion du colloque. Elles sont, dans l'ordre, le travail et la productivité, les actions régaliennes et la sécurité des Français, l'écologie et l'égalité des chances.



« Echanges importants sur les défis de cette nouvelle année [...] pour réaliser les promesses faites aux Français en 2017 de libérer les énergies, le travail, les protéger et leur permettre de choisir leur destin »

Point presse post séminaire. Mercredi 13 janvier 2021.

Gabriel ATTAL est revenu brièvement sur la stratégie vaccinale mise en place par le Gouvernement avant de rappeler dans cet ordre les mesures phares du Gouvernement :

- Le dédoublement des classes en Zone d'Education Prioritaire ;
- L'allongement du congé de paternité ;
- Le versement automatique des pensions alimentaires ;
- L'augmentation de l'Allocation Adulte Handicapé et du minimum vieillesse ;
- La prime d'activité ;
- La suppression de la Taxe d'Habitation ;
- La suppression des impôts de production ;
- La diminution de l'impôt sur les sociétés ;
- La réforme du code du travail ;
- L'aide « un jeune, une solution » ;
- La fermeture des centrales à charbon ;
- L'arrêt du plastique à usage unique ;
- L'isolation des bâtiments ;
- Le plan France Relance ;
- Le recrutement de policiers et de gendarmes.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat est également revenu sur la méthode que le Gouvernement entend appliquer notamment la territorialisation de l'action gouvernementale et l'importance du dialogue avec toutes les parties prenantes.

Il a pareillement rappelé que les actions entreprises le sont pour les Français et pour le changement dans leur quotidien.

Plusieurs priorités du Gouvernement empiètent sur les prérogatives du législateur et devront pour se formaliser faire l'objet d'une discussion et d'un vote au Parlement. Vous trouverez ci-dessous le programme prévisionnel fixé par le Gouvernement.

La lettre du ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne aux présidents des assemblées parlementaires

Il est d'usage que régulièrement, le ministre en charge des relations avec le Parlement transmette à titre indicatif le programme de travail demandé par le Gouvernement au Parlement dans le cadre de l'ordre du jour partagé.

Conformément à la jurisprudence du Conseil constitutionnel ce calendrier présenté ci-dessous revêt un caractère indicatif qui ne peut lier par la suite l'action du pouvoir exécutif dans ses prérogatives constitutionnelles.

Janvier 2021

- Projet de loi organique relatif à l'élection du Président de la République ;
- Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire ;
- Projet de loi autorisant l'approbation de la décision (UE Euratom) 2020/2053 du conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom.

Février 2021

- Projet de loi confortant le respect des principes de la République ;
- Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire ;
- Sous réserve de cette éventualité, lecture définitive du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire ;
- Projet de loi portant report du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;
- Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de la ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs ;
- Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le de loi portant report du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Mars 2021

- Lecture des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi organique relatif à l'élection du Président de la République ;
- Projet de loi constitutionnelle complétant l'article 1^{er} de la Constitution et relatif à la protection de l'environnement ;
- Projet de loi organique relatif à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution ;
- Sous réserve de cette éventualité, lecture définitive du projet de loi organique relatif à l'élection du Président de la République ;
- Sous réserve de cette éventualité, lecture définitive sur le projet de la ratifiant l'ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs ;
- Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets.

Pour revenir sur les quatre axes prioritaires, le porte-parole du Gouvernement a annoncé des actions précises :

- Travail et productivité – Plan France Relance
- Actions régaliennes – PJ confortant le respect des principes républicains et le Beauvau de la sécurité
- Ecologie – Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets
- Egalité des chances – Annonces prochaines à la demande du président avec le lancement d'une plateforme de signalement des discriminations

Suite à une question de la presse, le porte-parole du Gouvernement interrogé sur le devenir de la réforme des retraites et de la dépendance a annoncé que ces dernières « *restent à l'agenda et nous les remettrons sur la table dès lors que nous serons sortis de la crise sanitaire* ». A noter, lors de son exposé Gabriel ATTAL n'avait pas cité ces deux réformes comme prioritaires. Pour finir, il a également annoncé que la réforme de l'assurance chômage pour le moment reportée au mois d'avril fera l'objet d'une réunion avec les partenaires sociaux sous l'égide de la ministre du Travail Elisabeth BORNE.

L'analyse des politiques publiques : Baromètre de l'action publique

Présenté lors du séminaire de rentrée par la ministre de de la Transformation et de la Fonction publique, Amélie de MONTCHALIN, ce baromètre doit permettre au Gouvernement de démontrer la continuité de l'action et des réformes en dépit de la crise sanitaire tout en évaluant l'avancée des actions département par département.



« La crise sanitaire et économique que notre pays traverse ne doit pas faire passer au second plan les transformations profondes conduites par le Président de la République et le Gouvernement, ni occulter les résultats de ce qui a été entrepris depuis trois ans au service des Français »

Dossier de presse du Baromètre de l'action publique. Mercredi 13 janvier 2021

L'architecture du suivi des engagements du Gouvernement se divise en « 8 thématiques de la vie quotidienne » :

- Transition écologique ;
- Economie et emploi ;
- Sécurité ;
- Santé, famille et handicap ;
- Education ;
- Culture ;
- Logement ;
- Services publics et territoires.

Classées à l'intérieur des 8 thématiques clés, 25 premières politiques publiques prioritaires sont évaluables :

- Déployer le plan vélo ;
- Mettre en œuvre la sortie du plastique à usage unique et lutter contre le gaspillage ;
- Verdir le parc automobile ;
- Instaurer les zones à faibles émissions ;
- Développer l'apprentissage ;

- Plan un jeune, une solution ;
- Supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- Doubler le nombre de maisons de santé ;
- Allonger le congé paternité pour un meilleur développement de l'enfant ;
- Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées ;
- Proposer une offre de lunettes, appareils auditifs et prothèses dentaires remboursée à 100% ;
- Dédoubler les classes en REP ;
- Limiter certaines classes à 24 élèves ;
- Permettre une scolarisation inclusive ;
- Renforcer la sécurité du quotidien ;
- Déployer Parcousup ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Lutter contre les atteintes aux principes républicains ;
- Réduire la mortalité sur les routes ;
- Déployer le Pass culture ;
- Assurer une bonne couverture internet et téléphonique ;
- Développer une offre France Services dans tous les territoires ;
- Améliorer la qualité du service rendu à l'usager ;
- Offrir un logement aux sans-abris.

[Une page internet est dédiée](#) à cet outil qui se territorialise avec la possibilité de croiser les résultats nationaux et départementaux est disponible. Par ailleurs, [le dossier de presse présente les premiers résultats du baromètre](#). Pour animer ce nouvel outil, la ministre entamera prochainement un tour de France des résultats dans chaque département pour réunir « *tous les acteurs de l'action publique, les élus locaux, les parlementaires, la société civile, les entreprises et les associations* ». Cette volonté politique de territorialiser l'analyse des politiques publiques est assumée par le Gouvernement sur la base du baromètre qui démontre bien selon les mots de la ministre « *l'existence d'inégalités territoriales* ».

Ce volontarisme fait écho à la mission donnée au député Jean-Noël BARROT (MDM Yvelines) en début d'année sur le sujet de l'accompagnement de la sortie de crise et du rebond économique territorial. Le Gouvernement cherche à éviter d'amplifier les inégalités déjà existantes entre les territoires. Le député MoDem travaillera librement sur le sujet avec des moyens à sa disposition notamment l'aide d'un haut fonctionnaire pour rédiger un rapport. Pour cela, il est rattaché à un ministre de tutelle, dans le cas présent Bruno LE MAIRE.

Dans le cadre de sa mission, le député devra identifier si le plan de relance risque de laisser certains territoires en situation de décrochage. Il mènera une cartographie « *fine de la vulnérabilité induite par la crise, et de la croiser avec la cartographie des vulnérabilités préexistantes* » et proposera d'ajouter des mesures complémentaires au plan de relance actuel. Dans un entretien à la banque des territoires, le parlementaire précise que « *Il n'est pas question de développer la taille de l'enveloppe financière du plan de relance mais de réfléchir à toutes les façons dont on peut faciliter le rebond économique sur ces zones d'emploi plus impactées. Nous verrons si des mesures spécifiques s'imposent* ».